

proportion de 56,6 p. 100 et m'a donné une majorité de 15 000 voix sur mon adversaire libéral.

Le comté de Saint-Hubert est un centre aéroportuaire et aérotechnique de pointe. Campé sur la rive sud de Montréal, majoritairement francophone à 84 p. 100, il regroupe les villes de Saint-Hubert, de Lemoyne, d'une partie de Longueuil, de la ville de Greenfield Park où se trouve concentrée une population anglophone dynamique.

C'est d'abord la voix de chacun de mes électeurs que je désire faire entendre dans ma réponse à ce discours du Trône. Ce discours soulève la déception universelle par la pauvreté des solutions économiques qu'il a annoncées et par l'absence de messages clairs pour les sans-emploi et les citoyens à faible revenu.

Dans son adresse, le chef de l'opposition a dénoncé l'absence de vision de ce gouvernement incapable de redonner au pays l'espoir d'une véritable relance économique.

D'autres avant moi ont déjà fait l'inventaire des profondes interrogations que laisse le discours du Trône dans les secteurs de l'économie, de la fiscalité et des finances publiques.

J'interviens, pour ma part, sur deux questions que pose la conscience nationale et sur lesquelles ce gouvernement ne semble avoir aucune position prévisible. En même temps que les préoccupations économiques nous tenaillent, les questions sociales sont également pressantes.

Alors que les populations du Canada et du Québec réclament impatiemment l'intervention radicale de l'État à l'égard de la criminalité, le discours du Trône déçoit amèrement par ses silences sur l'urgente nécessité d'un véritable contrôle des armes à feu. La législation actuelle, même récemment améliorée, oblige à des correctifs pour la réalisation de ses objectifs.

• (1625)

Nous avons entendu dans ce discours la proclamation de bonnes intentions, mais quelles seront les mesures positives et concrètes destinées à favoriser la sécurité publique et la prévention du crime, tel que mentionné dans le fameux discours, qu'on nous promet sans les identifier?

Les drames familiaux impliquant des carabines, des pistolets et des revolvers s'accumulent. Les femmes sont encore les victimes les plus fréquentes des agressions meurtrières avec des armes dont la possession est prohibée ou restreinte. L'arme de poing est encore un mode privilégié du suicide. Tous s'accordent pour dire que les amendements apportés par le projet de loi C-17 sur le contrôle des armes à feu marquaient un pas dans la bonne direction, mais les Canadiens et les Québécoises et Québécois vous disent que ce n'est pas assez.

Malgré les nouveaux règlements qui favorisent un filtrage plus sévère à l'acquisition des armes à feu, il demeure troublant que des armes semi-automatiques ne soient pas encore interdites aux civils. La plupart des armes à feu circulent toujours librement, sans enregistrement, et la possession des pistolets et des

revolvers n'est restreinte qu'aux formalités d'un certificat gratuit.

Un sondage Angus Reid des 15 et 16 septembre 1993 démontre le vaste appui populaire à l'enregistrement de toutes les armes à feu: 86 p. 100 de l'ensemble des Canadiens, dont 91 p. 100 des Québécois, le réclament, alors que 70 p. 100 des Canadiens, dont 79 p. 100 des Québécois, veulent l'interdiction pure et simple des armes d'assaut et des armes de poing.

Où lit-on dans le discours du Trône la volonté du gouvernement de répondre à ces attentes urgentes et d'apaiser les inquiétudes des citoyens de toutes les provinces? Nous savons tous que les priorités législatives de cette Chambre sont d'ordre économique en cette période extrêmement difficile pour les Canadiens et les Québécois. Toutefois, la lutte à la criminalité devrait s'imposer en tête de liste des préoccupations majeures du gouvernement, surtout et justement à cause des tensions sociales et des drames personnels liés à la situation économique.

Même avec les derniers amendements au Code criminel, la procédure d'acquisition d'une arme à feu demeure simple et d'un coût symbolique. Cette Chambre devrait intervenir courageusement, au-delà des enjeux partisans, et donner aux Canadiens la protection qu'ils espèrent. On évalue qu'actuellement, plus de six millions d'armes de poing circulent au Canada. Belle statistique.

Il nous faut un système universel d'enregistrement de toutes les armes à feu, une réglementation sur la vente, l'échange et la revente, et une véritable politique d'encadrement des vendeurs qui devraient payer des droits de licence pour financer les programmes de contrôle. Il faut limiter l'acquisition des armes à autorisation restreinte par l'obligation d'obtenir des permis annuels que paieraient les utilisateurs de ce genre d'armes.

Il faut soumettre l'achat des munitions à un permis d'acquisition. Il faut permettre à tous les citoyens de s'opposer facilement à toutes les demandes de permis d'acquisition ou de port d'armes en les avisant de l'intention des requérants par la publication au préalable d'un avis de la demande dans les journaux, comme c'est le cas pour plusieurs catégories de permis, par exemple pour la vente d'alcool.

Il faut prohiber toutes les armes automatiques et semi-automatiques, imposer des sentences minimales sévères aux citoyens coupables de possession illégale d'armes à feu et donner aux registraires locaux les pouvoirs d'enquête obligatoire. Il faut enfin, et surtout, hausser immédiatement le coût des permis pour que les provinces bénéficient de budgets plus importants d'application de ces contrôles, sans lesquels les meilleures lois demeureront sur la tablette des pieuses intentions.

Si toutes ces mesures étaient en place, je suis persuadée que le vérificateur général n'aurait pas fait les commentaires sur la contrebande des armes à feu que nous avons lus dans son rapport.

• (1630)

Nos voisins américains constatent maintenant avec stupeur que la loi du *Far West* a produit une société armée, défensive et criminalisée, plutôt que d'assurer la légitime défense des honnêtes citoyens.